



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 01 - IDENTIFICATION

<b>Identification du produit</b>	MÉTAVANADATE D'AMMONIUM
<b>Autre identification (Nom chimique, Nom commercial, Synonymes)</b>	AMMONIUM METAVANADATE, AMMONIUM VANADATE (V), VANADIC ACID AMMONIUM SALT
<b>Code du produit</b>	AR-0153
<b>Formule chimique</b>	$\text{NH}_4\text{VO}_3$
<b>Masse molaire</b>	116.98
<b>Usage recommandé et restrictions d'utilisation</b>	Pour usage en laboratoire, scolaire, commercial ou industriel. Ne pas utiliser à des fins médicales ou domestiques.
<b>Fournisseur</b>	LABORATOIRE MAT 610, rue Adanac Québec Québec G1C 7B7 418-660-8666 Lun-ven 8h-16h www.labmat.com labmat@labmat.com
<b>Téléphone urgence</b>	418-660-8666 Lun-ven 8h-16h CENTRE ANTI-POISON DU QUÉBEC 800-463-5060
<b>Date FDS préparée</b>	2025-05-20

## SECTION 02 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification SIMDUT

- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2
- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2
- Toxicité aiguë-Inhalation - catégorie 1
- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 3
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 1
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3

### PICTOGRAMMES



### Mention d'avertissement

DANGER

### Mentions de danger (H)

- Provoque une irritation cutanée
- Provoque une sévère irritation des yeux
- Susceptible d'induire des anomalies génétiques
- Mortel par inhalation
- Toxique en cas d'ingestion
- Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions prolongées ou répétées
- Peut irriter les voies respiratoires

### Conseils de prudence (P)

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
- Porter des gants de protection (nitrile, butyle, néoprène), des vêtements de protection, et un équipement de protection des yeux et du visage.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- Se procurer les instructions avant utilisation.
- EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
- Garder sous clef.
- Ne pas respirer les brouillards, gaz, vapeurs et autres émanations, ou le produit lui-même.
- Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- Porter un équipement de protection respiratoire.
- EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
- Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Rincer la bouche.
- Consulter un médecin en cas de malaise.
- Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

### Autres dangers

NFPA (Degré du danger: 0=Minimal; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Sérieux; 4=Extrême)

**Santé** 3  
**Inflammabilité** 0  
**Réactivité** 0  
**Spécial**

## SECTION 03 - COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composant	No. CAS	% Poids
Métavanadate d'ammonium	7803-55-6	<=100%

## SECTION 04 - PREMIERS SOINS

<b>Si contact avec yeux</b>	Laver les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en maintenant les paupières écartées afin de bien rincer l'oeil. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si contact avec peau</b>	Laver la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements souillés. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Si inhalé</b>	Déplacer la personne incommodée à l'air frais. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Si avalé</b>	Si la personne est consciente, faire boire de l'eau. Faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Consulter un médecin.
<b>Symptômes et effets les plus importants (aigus et retardés)</b>	Principaux symptômes d'une forte exposition: Irritation cutanée, oculaire et du système respiratoire. Nausée et vomissements. Douleurs abdominales. Palpitations. Tremblements. Réf. section 11.
<b>Prise en charge médicale immédiate ou traitement spécial, si nécessaire</b>	Traiter en fonction des symptômes. Montrer cette fiche au médecin traitant.

## SECTION 05 - MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Le produit lui-même ne brûle pas. Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Sans objet.
<b>Produits de combustion</b>	Des produits de combustion dangereux se forment en cas de feu: Oxydes d'azote (NOx). Ammoniac. Oxyde de vanadium.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Les contenants exposés au feu ou à sa chaleur peuvent exploser. Peut réagir violemment au contact des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour pompiers</b>	Écarter les substances incompatibles si cela peut se faire sans risque. Les pompiers doivent être munis d'un équipement de protection standard, vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes de protection, et s'il y a lieu, un appareil respiratoire autonome.

## SECTION 06 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Lors de la manipulation, porter un équipement de sécurité adéquat (référence section 8 pour équipements de protection à utiliser). Assurer une bonne aération des lieux. Utiliser une protection respiratoire à cartouche NIOSH en cas de déversement plus important. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.
<b>Méthodes et matériaux pour confinement et nettoyage</b>	Ramasser à l'aide d'une pelle ou d'un balai en prenant soin de ne pas disperser les poussières. Disposer des résidus dans un contenant prévu pour l'élimination des matières dangereuses. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

## SECTION 07 - MANUTENTION ET STOCKAGE

<b>Conditions d'entreposage</b>	Hygroscopique. Entreposer dans un endroit frais et sec. Garder le contenant hermétiquement fermé et le ranger à l'écart de la chaleur, de l'eau, de l'humidité et des produits incompatibles (réf. section 10).
<b>Méthode et équipement de manutention</b>	Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter l'ingestion et l'inhalation. Porter l'équipement de protection individuel (réf. section 8) lors de la manutention. Assurer toujours une bonne ventilation. Appliquer les règles habituelles d'hygiène standards: Se laver les mains après utilisation. Ne pas manger ou boire durant l'utilisation.

## SECTION 08 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

### VALEURS LIMITES D'EXPOSITION

Composants	No.-CAS	Valeur
Métavanadate d'ammonium	7803-55-6	Aucune limite d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifiques à la région - Québec, Alberta, Ontario, Colombie-Britannique.

<b>Respiratoire</b>	Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air. Si les niveaux admissibles sont dépassés, utilisez une protection respiratoire à cartouche NIOSH, ou un respirateur avec alimentation d'air.
<b>Gants</b>	Manipuler avec des gants de protection. Matériel suggéré: Nitrile. Butyle. Neoprène. Le type, l'épaisseur et la longueur du gant doivent être choisis en fonction de l'utilisation, de la concentration du produit, ainsi que de la durée d'utilisation. Remplacer régulièrement les gants pour une meilleure protection.
<b>Yeux</b>	Lunettes protectrices avec des volets de sécurité.
<b>Chaussures</b>	Utiliser des chaussures de sécurité.
<b>Vêtements</b>	Sarrau. Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse sur le lieu de travail spécifique.
<b>Contrôle d'ingénierie</b>	Utiliser une hotte. Disposer de douches de sécurité et de douches oculaires sur les lieux de travail en cas d'urgence ainsi que d'un système de ventilation permettant de maintenir le niveau des concentrations dans l'air sous les valeurs limites d'exposition.

## SECTION 09 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	Solide
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil d'odeur	Donnée non-disponible
Point de fusion et congélation	Donnée non-disponible
Point d'ébullition	Donnée non-disponible
Inflammabilité	Donnée non-disponible
Limites inférieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Limites supérieures d'explosivité ou d'inflammabilité	Donnée non-disponible
Point d'éclair	Donnée non-disponible
Température d'auto-inflammation	Donnée non-disponible
Température de décomposition	Donnée non-disponible
pH	Donnée non-disponible
Viscosité cinématique	Donnée non-disponible
Solubilité	Très peu soluble dans l'eau (0.5%). Plus soluble dans l'eau chaude.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur logarithmique)	Donnée non-disponible
Pression de vapeur	Donnée non-disponible
Masse volumique et densité relative	2.32 g/cm <sup>3</sup> @ 25 °C
Densité de vapeur relative	Donnée non-disponible
Caractéristiques des particules	Poudre cristalline

## SECTION 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	Produit basique, réagit violemment avec les acides forts. Peut réagir violemment avec les substances incompatibles.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions de stockage recommandées. Hygroscopique.
Risque de réactions dangereuses	Peut réagir violemment au contact de substances incompatibles.
Conditions à éviter	Éviter l'humidité. Éviter le contact avec les matières incompatibles et les températures extrêmes. Éviter le contact avec les matières incompatibles.
Matériaux incompatibles	Réducteurs. Métaux.
Produits de décomposition dangereux	Oxydes d'azote (NO <sub>x</sub> ). Ammoniac. Oxyde de vanadium.

## SECTION 11 - DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### MÉTAVANADATE D'AMMONIUM

<b>Premières voies d'absorption</b>	Ingestion, inhalation et contact cutané.
<b>Effets / symptômes de l'exposition aiguë :</b>	Par voie d'exposition ci-dessous.
- Yeux	Peut provoquer une grave irritation des yeux.
- Peau	Irritation. Provoque des brûlures de la peau. Peut-être fatal, si l'étendue des brûlures est considérable.
- Respiration	Irritation des muqueuses et des voies respiratoires. Douleur thoracique. Troubles nerveux. Dyspnée. Toux. Vertiges. Convulsions. Saignement du nez. Salivation. Sudation. Décoloration de la langue (verdâtre). Nausées et vomissements. Peut entraîner la mort.
- Ingestion	Nausées et vomissements. Douleurs abdominales. Crampes. Diarrhée. Maux de tête. Vertiges. Sudation Convulsions. Méléna. Stupeur. Collapsus circulatoire. Coma. Mort possible.
<b>Effets / symptômes de l'exposition chronique</b>	Sensation de brûlure. Dermate. Conjonctivite. Troubles nerveux. Douleurs dans la poitrine. Toux. Dyspnée. Maux de tête. Vertiges. Somnolence. Confusion. Irritabilité. Sudation. Salivation. Tremblements. Faiblesse musculaire. Perte de poids. Perte d'appétit. Convulsions. Nausées et vomissements.
<b>DL50 (spécifier l'espèce et voie d'entrée)</b>	DL50 Oral - Rat - 140mg/kg. DL50 Cutanée - Rat - 2500 mg/kg.
<b>CL50 (spécifier l'espèce et voied'entrée)</b>	CL50 Inhalation - Rat - 4 h - 2.43 - 2.61 mg/L air.

## SECTION 12 - DONNÉES ÉCOLOGIQUES

### MÉTAVANADATE D'AMMONIUM

<b>Écotoxicité</b>	Donnée non-disponible.
<b>Persistance et dégradation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Donnée non-disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Donnée non-disponible.
<b>Autre effets nocifs</b>	Donnée non-disponible.

## SECTION 13 - DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

<b>Mesures pour l'élimination</b>	Éliminer le contenu et récipient conformément aux réglementations locales, régionales et nationales, ou contacter une firme spécialisée en élimination des déchets.
<b>Emballage contaminé</b>	Éliminer comme produit non utilisé.

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Numéro UN	2859
Appellation réglementaire	MÉTAVANADATE D'AMMONIUM
Classification du TMD	Matières toxiques 6.1
Groupe d'emballage	II
Indice de quantité limitée	0,5 kg
Indice PIU	-
Dispositions particulières	-

## SECTION 15 - INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

<b>SIMDUT CANADA</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Corrosion cutanée/irritation cutanée - catégorie 2</li><li>- Lésions oculaires graves/irritation oculaire - catégorie 2</li><li>- Mutagénicité sur les cellules germinales - catégorie 2</li><li>- Toxicité aiguë-Inhalation - catégorie 1</li><li>- Toxicité aiguë-Orale - catégorie 3</li><li>- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - catégorie 1</li><li>- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - catégorie 3</li></ul>
----------------------	--

## SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

Légende des abréviations et acronymes:

CNESST: Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail

NIH: National institute of health (U.S. National Library of Medicine)

ECHA: Agence Européenne de Chimie

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

VECD: Valeur d'exposition courte durée

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

CMRG : Chemical Manufacturer's Recommended Guidelines

OSHA : United States Department of Labor - Occupational Safety and Health Administration

TLV : Threshold limit value

TWA: Time-Weighted-Average

STEL: Short Term Exposure Limit

CEIL: Ceiling

RSST: Règlement sur la santé et sécurité au travail (Québec)

INRS: l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (France)

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Ceci ne représente aucune garantie quant aux propriétés du produit. Laboratoire MAT inc. ne pourra être tenu responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.

**DERNIÈRE MISE À JOUR : 2025-05-20**